

Département **AIN**  
Arrondissement **BELLEY**  
Canton **LAGNIEU**

# COMMUNE DE BLYES

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 décembre 2008

Nombre de Conseillers :

- en exercice 13  
- présents 11  
- votants 13

**Objet :**  
COMPTE RENDU DE SEANCE

N° 1384

L'an deux mille huit, le onze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blyes s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René DUSSERT, Maire.

Etaient présents : René DUSSERT, René SCHONARD, Sophie VALENTE, Danielle RAVASSEAU, Patricia PRESUTTO, Thierry GAILLARD, Isabelle LAVIRON, Jérôme DOCHE, Bruno FIORI, Gérard PEYRONNET, Françoise PELEGRIN, Denis ROBICHON, Stéphane NAGY.

Le Conseil Municipal conformément à l'article L 181-11 du Code des Communes, a désigné le secrétaire de cette séance en la personne de Madame Isabelle LAVIRON.

NOTA - Le Maire certifie que le compte rendu de cette séance a été affiché à la porte de la Mairie le 19 décembre 2008, que la convocation du Conseil avait été faite le 4 décembre 2008.

Le Maire,

Monsieur DOCHE demande à Monsieur le Maire s'il accepte de rajouter à l'ordre jour deux sujets supplémentaires : le fonctionnement du Conseil Municipal et la visite du Trésorier.

### **I - ONF - COUPES DE BOIS**

Le Maire informe le Conseil que Messieurs DOCHE et GUERRAZ de l'ONF se sont rendus sur place afin de repérer les futures coupes de bois. Le marquage des arbres se fera la semaine prochaine.

Il conviendra d'étendre cette coupe s'il y a plus de 6 inscriptions. Le coût à verser à l'ONF est de 12% pour les frais de garde. Les inscriptions se feront en Mairie, le prix de la coupe reste inchangé à savoir 25€.

Les garants : Monsieur le Maire, Monsieur René SCHONARD et Madame Danielle RAVASSEAU seront solidairement responsables du bon déroulement de la coupe.

### **II - COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Lors de la séance précédente, le Conseil Municipal avait pourvu au remplacement de Madame Marie CREPALDI qui avait démissionné du conseil municipal au titre de membre titulaire qu'elle occupait dans cette commission, et avait nommé Monsieur Gérard PEYRONNET.

Monsieur le Sous-Préfet nous demande de revoir ce choix en fonction de l'article 22-111 du code des marchés publics « il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ».

Il y a donc lieu de délibérer à nouveau sur la composition de la commission d'appel d'offres.

Madame Isabelle LAVIRON, initialement 1<sup>ère</sup> suppléante à la commission est nommée titulaire à ce titre.

### **III - INDEMNITES DES PERCEPTEURS**

Le Maire rappelle au Conseil qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil et de budget pour chacun des comptables ayant exercé à savoir Monsieur Guy LHERMITTE du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 3 septembre 2008 et Monsieur Alain POMATHIOD notre nouveau trésorier depuis le 4 septembre 2008.

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer à chacun au taux de 100% et au prorata de la durée de leurs fonctions l'indemnité de conseil ainsi que celle prévue pour leur aide à la confection des documents budgétaires, à savoir :

- 301,19 € à Monsieur LHERMITTE,
- 150,59 € à Monsieur POMATHIOD.

### **IV - ADMISSION EN NON VALEUR (CAMPING)**

Le Maire fait part des impayés concernant le budget du camping à savoir : 23 075,45 € en 1997 et 17 443,58 € en 1998 et 1999. Les poursuites des services du Trésor n'ayant pas abouti, le comptable a proposé d'admettre ces dettes en non valeur ce que le Conseil Municipal précédent avait accepté en séance du 16 décembre 2001. Il convient de confirmer ce choix aujourd'hui.

L'Assemblée approuve à l'unanimité.

### **V - DELEGATION DE SIGNATURE DDE**

Les services de l'Etat proposent de compléter leur mission d'instruction des dossiers d'urbanisme.

En effet, conformément à l'article 16 de la loi 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, nous pouvons déléguer à la DDE la signature des lettres de majoration de délai et de demande de pièces manquantes, ce qui éviterait des pertes de temps et raccourcirait la durée de l'instruction.

Le Conseil approuve à l'unanimité, un avenant sera signé dans ce sens modifiant la convention de mise à disposition des services de l'Etat.

### **VI - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008**

Le Maire rappelle les 2 objectifs prioritaires pour ces premiers mois de mandature :

- rembourser la ligne de trésorerie de 300 000 €
- couvrir le déficit budgétaire du Quartier Prieuré de -401 000 €

Ces objectifs se trouvent atteints puisque :

- la ligne de trésorerie a été remboursée par la réalisation d'un emprunt de 200 000 €, le solde de 100 000 € étant issu de nos fonds propres. Ce qui n'a pas perturbé notre situation financière qui reste confortable : 340 000 € au 30 novembre 2008.
- Le déficit budgétaire du Quartier Prieuré est comblé par l'inscription en recettes de l'emprunt précité, une subvention du budget principal de la Commune de 152 223 € ce qui est suffisant après l'ajustement des prévisions de dépenses.

Vote du budget supplémentaire 2008 : 5 voix pour (Le Maire, R. SCHONARD, S. VALENTE, F. PELEGRIN, D. ROBICHON) - 8 abstentions (D. RAVASSEAU, P. PRESUTTO, G. PEYRONNET, J. DOCHE, B. FIORI, S. NAGY, T. GAILLARD, I. LAVIRON)

### **VI - QUESTIONS DIVERSES**

#### **1- Illumination du village**

Revoir les illuminations dans le village qui sont peu nombreuses cette année.

#### **2- Fonctionnement du Conseil Municipal**

Madame RAVASSEAU demande une réunion de travail par mois et une réunion de Conseil tous les 2 mois. Et, souhaite intégrer la Commission travaux.

Le Maire rappelle les objectifs confiés à chaque adjoint : faire un état des lieux des travaux et réflexions à engager, chacun dans son domaine et au 1<sup>er</sup> adjoint de faire le récapitulatif.

### 3- Commission logements

Madame PRESUTTO fait un compte rendu de sa réunion concernant la location des salles du Prieuré et de la salle polyvalente.

Elle propose :

- de mettre de la vaisselle au Prieuré,
- qu'un état des lieux soit fait avant et après chaque location,
- de nouveaux tarifs :
  - 350 € le week-end au Prieuré ou à la salle polyvalente pour les particuliers,
  - 450 € le week-end au Prieuré ou à la salle polyvalente pour les Associations du Canton ou CE,
  - 175 € la journée en semaine au Prieuré ou à la salle polyvalente pour les particuliers,
  - 300 € la journée en semaine au Prieuré ou à la salle polyvalente pour les Associations du Canton ou CE.

Les nouveaux tarifs seront appliqués au 1<sup>er</sup> août 2009.

Votés 11 POUR - 1 CONTRE (S. VALENTE estimant que l'augmentation pour les habitants est trop importante) - 1 ABSTENSION (Le Maire)

- une caution de 300 € sera demandée à la remise des clés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le Conseil vote à l'unanimité.

Le Maire, René DUSSERT

R. SCHONARD

S. VALENTE

D. RAVASSEAU

P. PRESUTTO

F. PELEGRIN

M. CREPALDI

I. LAVIRON

J. DOCHE

B. FIORI

T. GAILLARD

S. NAGY

G. PEYRONNET

D. ROBICHON